



HAUT-COMMISSARIAT AUX DROITS DE L'HOMME • OFFICE OF THE HIGH COMMISSIONER FOR HUMAN RIGHTS

PALAIS DES NATIONS • 1211 GENEVA 10, SWITZERLAND

www.ohchr.org • TEL: +41 22 917 9000 • FAX: +41 22 917 9008 • E-MAIL: registry@ohchr.org, hrcouncil@ohchr.org

## Vingt-cinquième session extraordinaire du Conseil des droits de l'homme Genève, le 21 octobre 2016

Le Secrétariat du Conseil des droits de l'homme présente ses compliments à toutes les Missions permanentes auprès de l'Office des Nations Unies à Genève, les organismes des Nations Unies, les institutions spécialisées et organisations apparentées, les organisations intergouvernementales, les institutions nationales des droits de l'homme et les organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social et a l'honneur de les informer que le 18 octobre 2016 à 17h20, le Président du Conseil des droits de l'homme a reçu une lettre signée par le Représentant permanent du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, contenant une demande de convocation d'une session extraordinaire sur la détérioration de la situation des droits de l'homme en République arabe syrienne, et la récente situation à Alep, le vendredi 21 octobre 2016.

Conformément au paragraphe 10 de la résolution 60/251 de l'Assemblée générale, afin de convoquer une session extraordinaire, le soutien d'un tiers des membres du Conseil (16 membres ou plus) est nécessaire. La demande mentionnée ci-dessus a été appuyée par les 16 États membres suivants du Conseil: **Allemagne, Arabie saoudite, Belgique, Émirats arabes unis, France, Géorgie, Lettonie, Mexique, Paraguay, Pays-Bas, Portugal, Qatar, République de Corée, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Slovénie, et Suisse**. La demande a également été soutenue par les 17 États observateurs suivants: Autriche, Bulgarie, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, Irlande, Islande, Italie, Lituanie, Luxembourg, Norvège, Roumanie, Suède, Tchéquie, et Turquie.

Suite à des consultations avec le Président du Conseil des droits de l'homme, la 25<sup>ème</sup> session extraordinaire se tiendra **le vendredi 21 octobre 2016 à 10 heures** dans la salle XX du Palais des Nations.

Conformément au paragraphe 124 de l'annexe à la résolution 5/1 du Conseil des droits de l'homme, le Président tiendra une consultation d'information ouverte à tous avant la session extraordinaire sur sa conduite et son organisation **le jeudi 20 octobre 2016 à 15 heures** dans la salle XX du Palais des Nations.

Le Secrétariat du Conseil des droits de l'homme saisit cette occasion pour renouveler aux Missions permanentes auprès de l'Office des Nations Unies à Genève, les organismes des Nations Unies, les institutions spécialisées et organisations apparentées, les organisations intergouvernementales, les institutions nationales des droits de l'homme et les organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social, l'assurance de sa très haute considération.

 18 octobre 2016